



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie le trente janvier deux mille vingt-trois à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

**Étaient présents** : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Anita MENANT, Madame Ghislaine MOUCHARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Christophe RETIF, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Emilie BORDIER, Madame Edith SACHER, Monsieur Sofiane KISSOUM.

**Absents excusés** : Madame Pascale MAYEUR, Monsieur Nicolas CAUCHAS.

Madame Emilie BORDIER a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout des points suivants :

- Achat d'un véhicule utilitaire,
- Autorisation de signature du devis pour l'achat d'un chalet d'accueil au camping municipal.

L'assemblée municipale valide l'ajout de ces points.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 12 décembre 2022,
- 2) Communication des décisions prises par le maire L 2122-22 CGCT,
- 3) Vote des tarifs communaux,
- 4) Prix concessions cimetièrre (columbarium),
- 5) Retrait plan d'alignement du département,
- 6) Ouverture d'un poste à plusieurs grades,
- 7) Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activités (service administratif),
- 8) Evaluation des risques psycho-sociaux : choix du prestataire,
- 9) Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité (piscine),
- 10) Transfert de gestion de la voirie communale de la commune vers l'intercommunalité,
- 11) Achat d'un véhicule utilitaire
- 12) Autorisation de signature d'un devis pour l'achat d'un chalet d'accueil au camping municipal,
- 13) Questions diverses.

---

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente.

#### **1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022**

Délibération N°DCM-001-23

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 12 décembre 2022 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

## 2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-001B-23

### Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 12 décembre 2022 :

### Budget Commune

*Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)*

Fournitures de bureau	343,65 €
Réparation cadran horloge de l'Eglise	939,60 €
Fleurs	1 230,24 €
Tout venant	528,24 €
Signalisation horizontale	3 083,26 €
Expertises médicales	696 €
Vêtements de travail	944,57 €
Chèques déjeuner	2 084 €
Impression bulletin communal	1 320 €
Impression lettre chartraine	234 €

### Droit de préemption

Monsieur le maire, indique la liste des biens non préemptés depuis le 12 décembre 2022 :

- Les Dauvais  
ZI n°178 appartenant à Mme. SULMON Patricia (DIA 046-2022)
- 4, rue de l'Hôtel de Ville  
AD 152, 454, 456 appartenant aux consorts ROUSSEZ (DIA 047-2022)
- 55 route de Tours  
ZI n°97 appartenant à M. FILLATRE Jean-Claude (DIA 048-2022)
- Rue Marc de Courtoux  
AH n°241 appartenant aux consorts MAROIS (DIA 001-2023)

### AUTRES

**Arrêté n°AA-001-23 du 20 janvier 2023 Virement de crédits Budget Camping :**

Chapitre 022 dépenses imprévues : - 1 €

Chapitre 065 Article 658 Charges de gestion courante : + 1 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions listées ci-dessus.

## 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DES SERVICES PUBLICS

Délibération N°DCM-002-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

	2022	2023
<b>Utilisation du domaine public</b>		
Droit de place par jour	3,50 €	3,50 €
Droit de place (Parking du Rond-Point de la Pléiade) par jour	35,00 €	35,00 €
Manège (samedi et dimanche)	55,00 €	55,00 €
Manège (du lundi au vendredi) par jour	10,00 €	10,00 €

Cirque à l'installation	100,00 €	100,00 €
Droit d'occupation du domaine public par an et par m <sup>2</sup>	10,00 €	10,00 €
<b>Concession dans le cimetière</b>		
Cinquantenaire	200,00 €	200,00 €
Cave-urne (concession trentenaire)	200,00 €	200,00 €
<b>Ouverture de caveau</b>		<b>65,00 €</b>
Ouverture du columbarium	65,00 €	65,00 €
Ouverture d'une cave-urne	65,00 €	65,00 €
Plaque pour dispersion au jardin du souvenir	50,00 €	50,00 €
<b>Location de la salle omnisports</b>		
Location de la salle omnisports à la journée	550,00 €	550,00 €
Caution pour la salle omnisports	550,00 €	550,00 €
Location des tapis à la manifestation	350,00 €	350,00 €
Nettoyage de l'ensemble des tapis	240,00 €	240,00 €
Caution pour la location des tapis	550,00 €	550,00 €
<b>Photocopies</b>		
Format A4 noir et blanc	0,25 €	0,25 €
Format A3 noir et blanc	0,30 €	0,30 €
Format A4 couleur	0,50 €	0,50 €
Format A3 couleur	1,00 €	1,00 €
Agrandissement ou diminution	0,50 €	0,50 €
Associations chartraines (tous les formats)	0,10 €	0,10 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DES BARNUMS

Délibération N°DCM-003-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

	2022			2023		
	LOCATION A LA JOURNÉE EN SEMAINE	LOCATION EN WEEK END	CAUTION	LOCATION A LA JOURNÉE EN SEMAINE	LOCATION EN WEEK END	CAUTION
Association chartraine	Gratuit	Gratuit	500,00 €	Gratuit	Gratuit	500,00 €
Association du territoire ex-CCVL	Gratuit	Gratuit	500,00 €	Gratuit	Gratuit	500,00 €
Particulier chartrain	120,00 €	240,00 €	500,00 €	120,00 €	240,00 €	500,00 €
Particulier non chartrain	Pas de Prêt			Pas de Prêt		

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DES STANDS

Délibération N°DCM-004-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

	2022			2023		
	LOCATION A LA JOURNÉE EN SEMAINE	LOCATION EN WEEK END	CAUTION	LOCATION A LA JOURNÉE EN SEMAINE	LOCATION EN WEEK END	CAUTION
Association chartraine	Gratuit	Gratuit	300,00 €	Gratuit	Gratuit	300,00 €
Association du territoire ex-CCVL	Gratuit	Gratuit	300,00 €	Gratuit	Gratuit	300,00 €
Particulier chartrain (uniquement nouveau stand)	20 €	30 €	500,00 €	20 €	30 €	500,00 €
Particulier non chartrain	Pas de Prêt			Pas de Prêt		

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Délibération N°DCM-005-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

2023	SALLE SEULE		CUISINE	VAISSELLE
	JOURNÉE EN SEMAINE	WEEK END		
Association chartraine	70,00 €	150,00 €	60,00 €	50,00 €
Association du territoire communautaire	100,00 €	200,00 €	60,00 €	50,00 €
Association hors territoire communautaire	150,00 €	300,00 €	60,00 €	50,00 €
Association à but humanitaire	Gratuit en semaine uniquement			
Particuliers chartrains	100,00 €	200,00 €	60,00 €	50,00 €
Particuliers non chartrains	150,00 €	300,00 €	60,00 €	50,00 €
Société à but lucratif	-	400,00 €	60,00 €	50,00 €
Vin d'honneur	100,00 €	250,00 €	60,00 €	50,00 €
Réunions départementales d'associations	Gratuité 1 fois l'an en semaine uniquement			
Sono	50,00 €			
Caution salle multi-activités	500,00 €			
Caution ménage	250,00 €			
Remise en état du parquet (hors dégradation)	50 € de l'heure			
Forfait nettoyage de la salle	150,00 €			

Les associations chartraines pourront utiliser la salle gratuitement une fois par an, sauf s'il s'agit d'une manifestation payante. Dans ce cas, le tarif, selon le type de location, sera à appliquer. Les agents communaux actifs et retraités disposeront gratuitement de la salle multi-activités une fois par an.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DE CASSE OU DE PERTE DE LA VAISSELLE DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Délibération N°DCM-006-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conserver les tarifs communaux pour 2023.

	QUANTITÉ INITIALE	TARIFS 2022	TARIFS 2023
Assiette plate Ø 27	108	5,00 €	5,00 €
Assiette à dessert Ø 20	108	5,00 €	5,00 €
Assiette à soupe (ancienne vaisselle)	100	2,30 €	2,30 €
Fourchette de table	204	0,50 €	0,50 €
Couteau de table	204	1,00 €	1,00 €
Cuillère à soupe	24+100 (ancienne vaisselle)	0,50 € (0,40 €)	0,50 € (0,40 €)
Cuillère à café	204	0,30 €	0,30 €
Verre à pied 19 cl	108	3,00 €	3,00 €
Verre à pied 14,5 cl	108	3,00 €	3,00 €
Flûte à champagne	108	3,00 €	3,00 €
Petits verres 9 cl (duralix enfant)	28	3,00 €	3,00 €
Tasse à café	150	3,00 €	3,00 €
Soucoupe tasse à café	150	2,00 €	2,00 €
Tasse à thé	12	3,00 €	3,00 €
Soucoupe tasse à thé	12	2,00 €	2,00 €
Coupe pain	1	40,00 €	40,00 €
Corbeilles à pain	14	6,00 €	6,00 €
Carafes en plastique	19	10,00 €	10,00 €
Carafes en verre	6	10,00 €	10,00 €
Plats de présentation ovales en Inox (à viandes)	6	9,00 €	9,00 €
Plats ronds creux (Légumiers)	2	9,00 €	9,00 €
Corbeilles ovales cannelées inox	16	5,00 €	5,00 €
Grandes fourchettes (service)	10	5,00 €	5,00 €
Grandes cuillères (service)	8	5,00 €	5,00 €
Plateau pour service rectangle	10	6,00 €	6,00 €
Tire-bouchon	2	3,00 €	3,00 €
Saladier	4	2,00 €	2,00 €
Bac à débarrasser	2	5,00 €	5,00 €
Bac à couverts	2	5,00 €	5,00 €
Cintre en bois	149	2,00 €	2,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS SALLE LEON BECK

Délibération N°DCM-007-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal de conserver les tarifs communaux pour 2023.

	Location journée	Caution	Forfait nettoyage de la salle
Particulier chartrain	40,00 €	100,00 €	25,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX – TARIFS DE LOCATION DES TABLES CHAISES BANCS

Délibération N°DCM-008-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

	2022				2023			
	LOCATION AU WEEK END				LOCATION AU WEEK END			
	Tables	Chaises	Bancs	Caution	Tables	Chaises	Bancs	Caution
Association chartraine	Gratuit			50 € la table 10 € la chaise 20 € le banc	Gratuit			50 € la table 10 € la chaise 20 € le banc
Association du territoire de l'ex CCVL	Gratuit							
Particulier chartrain	2,50 €	0,50 €	0,50 €		2,50 €	0,50 €	0,50 €	
Particulier non chartrain	Pas de Prêt				Pas de Prêt			

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX : TARIFS PISCINE MUNICIPALE

Délibération N°DCM-009-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

	2021	2022	2023
Personne de - de 16 ans	2,50 €	2,60 €	2,60 €
Personne de + de 16 ans	3,50 €	3,60 €	3,60 €
Elève accompagné	1,50 €	1,60 €	1,60 €
Carte d'abonnement 10 entrées (- de 16 ans)	20,00 €	21,00 €	21,00 €
Carte d'abonnement 10 entrées (+ de 16 ans)	30,00 €	31,00 €	31,00 €

La piscine municipale est gratuite pour les agents communaux et leurs enfants ainsi que les pompiers de la Chartre-sur-le-Loir.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

### 3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX : TARIFS CANTINE GARDERIE

Délibération N°DCM-010-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajuster les tarifs communaux pour 2023.

	<b>CANTINE</b>	
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Maternelle et Primaire	3,50 €	3,50 €
Adulte	6,00 €	6,00 €

	<b>GARDERIE</b>	
	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Accueil	2,00€	2,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs communaux ci-dessus dont l'application est prévue à compter de ce jour.

#### **4- PRIX CONCESSIONS CIMETIERE (COLUMBARIUM)**

Délibération N°DCM-011-23

Monsieur le maire propose de revoir le tarif sur les cases de columbarium. En effet, le dernier a été complété, et la commune a procédé à l'achat d'un nouvel équipement. Monsieur le maire soumet donc à l'assemblée un débat sur le tarif et la durée de la concession des cases de columbarium.

Des données comparatives avec d'autres communes sont transmises aux conseillers municipaux.

Un débat s'engage alors s'il n'est pas souhaitable de fixer deux durées avec deux prix différents.

Plusieurs conseillers exposent leur point de vue.

Monsieur le maire soumet au vote la question suivante : qui souhaite mettre en œuvre une durée de 15 ans ?

Sur ce point, le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Monsieur le maire soumet au vote la question suivante : qui souhaite fixer le tarif de 250 € ?

Sur ce point, le Conseil municipal est d'accord à la majorité (3 votes contre – 0 abstention et 10 voix pour).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, dès lors de vendre les concessions du columbarium pour une durée de 15 ans, moyennant le prix de 250 €.

#### **5- RETRAIT PLAN D'ALIGNEMENT DU DEPARTEMENT**

Délibération N°DCM-012-23

Monsieur le maire expose qu'une personne a demandé à la collectivité de procéder au retrait du plan d'alignement. Il souhaitait exposer la question à l'assemblée municipale, même si la procédure à suivre est complexe et souhaite également en parler au service urbanisme de la communauté de communes Loir Lucé Bercé.

Cette question est donc ajournée.

#### **6- OUVERTURE D'UN POSTE A PLUSIEURS GRADES**

Délibération N°DCM-013-23

Monsieur le maire expose que le poste de l'agent technique décédé récemment n'était ouvert que sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Afin d'élargir les compétences et de permettre un recrutement efficient, il soumet à l'assemblée le fait d'ouvrir le poste d'agent d'entretien de la voirie, des espaces verts et du fleurissement au grade d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention, d'ouvrir le poste sur les grades d'adjoint technique et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## **7- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Délibération N°DCM-014-23

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que le service administratif a une charge importante liée au changement de nomenclature comptable et au recensement de la population. Compte tenu des absences longues de deux agents administratifs, du retard accumulé, il convient d'allonger le recrutement d'un agent en mi-temps, dont le contrat se termine au 31 mars prochain. Le maire soumet au conseil municipal le principe d'allonger le contrat mi-temps au service administratif pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord pour procéder au recrutement d'un agent à mi-temps pour six mois supplémentaires, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023.

## **8- EVALUATION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Délibération N°DCM-015-23

Monsieur le maire expose que du fait des absences de plusieurs agents, cette étude n'apparaît pas, pour le moment nécessaire.

Il retire ce point de l'ordre du jour, et le soumettra lors d'une autre séance de conseil municipal.

## **9- RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES (PISCINE MUNICIPALE)**

Délibération N°DCM-016-23

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2023, il y a lieu de prévoir le recrutement de trois agents non titulaires pour besoin saisonnier, selon les grades suivants :

- ↳ deux emplois saisonniers de maître-nageur sauveteur B.E.E.S.A.N. (Brevet d'Educateur Sportif des Activités de Natation), à temps complet pour les mois de juillet et août 2023,
- ↳ deux emplois saisonniers B.N.S.S.A. (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) à temps complet pour les mois de juillet et août 2023.
- ↳ un agent d'accueil et d'entretien à temps complet pour le mois de juillet, adjoint technique territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer l'ensemble des postes ci-dessus exposés.

## **10- TRANSFERT DE GESTION DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA COMMUNE VERS L'INTERCOMMUNALITE**

Délibération N°DCM-017-23

Le conseil municipal,

Vu le code de la voirie routière ; articles L141-3

Vu la prise de compétence Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire par la communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 lors de la création de l'EPCI en compétence Optionnelle.

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016, modifié, portant création de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé et adoption des statuts

Vu la délibération n°2017 03 57 du 30 mars 2017 définissant par règlement le champ d'intervention de la CCLLB au titre de sa compétence Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaires pour les voies communales classées,



Vu l'article L. 1321-1 du CGCT explicitant le besoin de procès-verbal de mise à disposition de la voirie classée d'intérêt communautaire,

Sur recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite au contrôle effectué sur la gestion de la CCLLB pour les exercices 2017 et suivants ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser un procès-verbal de transfert de gestion de la commune vers la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ;

Vu la carte et les tableaux de classement des voies communales classées de la commune, annexés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les tableaux de classement des voies communales classées de la commune tel qu'annexés et la carte associée à ces voies permettant de définir les limites géographiques du transfert de gestion des voies communales classées de la commune vers l'intercommunalité ;
- D'accepter la mise à disposition des dites voies communales à caractère de chemin et de rue classées d'intérêt communautaire ;
- De mandater M. le Maire pour la signature des documents nécessaires et procès-verbaux de mise à disposition, se rapportant à l'exécution de la présente décision.

### **11- ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE**

Délibération N°DCM-018-23

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer pour l'achat d'un véhicule utilitaire d'un montant de 15 262 € TTC.

Il demande à l'assemblée municipale d'affecter une partie des crédits ouverts suivant la délibération DCM-143-22, pour cet achat, qui sera inscrit au budget de la commune à l'article 2182 « Matériel de transport ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à procéder à l'achat du véhicule, et de flécher des crédits à hauteur de 15 500 € sur le budget commune à l'article 2182 « Matériel de transport ».

### **12- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT D'UN CHALET D'ACCUEIL AU CAMPING MUNICIPAL**

Délibération N°DCM-019-23

Monsieur le Maire rappelle que le chalet d'accueil du camping municipal doit être refait. Après étude, il s'avère nécessaire de l'acheter rapidement afin de pouvoir l'installer pour le début de la saison.

C'est pourquoi Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis d'un montant de 9 538 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de valider le devis et d'autoriser Monsieur le maire à le signer.

### **13- QUESTIONS DIVERSES**

#### **Salon du Livre**

Madame la première adjointe informe qu'une réunion bilan et de lancement de la deuxième édition va bientôt être programmée.

#### **Une naissance un arbre**

Monsieur le maire informe que l'opération sera reconduite cette année avec 11 naissances en 2022.  
La date retenue est le samedi 04 mars 2023 à 15h00.

**Prochaine réunion de Conseil municipal** : Lundi 27 mars 2023 à 20h30.

*Séance levée à 22h05.*

Signatures :

Michel DUTHEIL

Marie-France REYMOND

Christophe RETIF

~~Pascale MAYEUR~~

Dominique BORDIER

Sofiane KISSOUM

Edith SACHER

Ghislaine MOUCHARD

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

Emilie BORDIER

Marie-Dominique GILLE-AYBES

~~Nicolas CAUCHAS~~